



National
Defence

Défense
nationale

Chief Review Services Chef - Service d'examen

CRS  CS Ex



Vérification de l'exactitude et de l'efficacité du codage financier

Septembre 2011

7050-7-21 (CS Ex)



Canada 

Table des matières

Acronymes et abréviations	i
Sommaire des résultats	ii
Introduction	1
Contexte	1
Objectif	1
Portée	2
Méthodologie	2
Constatations et recommandations	3
Exactitude, cohérence et efficacité du codage financier	3
Surveillance des transactions financières	6
Cadre de codage financier	9
Annexe A – Plan d'action de la direction	A-1
Annexe B – Critères de vérification	B-1



Acronymes et abréviations

AC	Article courant
AF	Année financière
BCM	Bureau comptable ministériel
BPR	Bureau de première responsabilité
CS Ex	Chef – Service d'examen
CT	Conseil du Trésor
D Compt Fin	Directeur – Comptabilité financière
DFPP	Directeur – Finances (Politiques et procédures)
DG Ops Fin	Directeur général – Opérations financières
F&E	Fonctionnement et entretien
GLG	Grand livre général
GTPCCG	Groupe de travail sur le plan comptable des comptes généraux
IDOC	Initiative des données opérationnelles communes
MDN	Ministère de la Défense nationale
N1	Niveau 1
QGDN	Quartier général de la Défense nationale
SA	Rajustement de système
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
SMA(Fin SM)	Sous-ministre adjoint (Finances et services du Ministère)



Sommaire des résultats

Le Chef – Service d'examen (CS Ex) a effectué la présente vérification afin d'évaluer l'exactitude et l'efficacité du codage dans le système d'information financière du ministère de la Défense nationale (MDN). En ce qui a trait au codage financier, l'optimisation du niveau d'exactitude et la maximisation de l'efficacité peuvent être des objectifs concurrents. La vérification a été axée sur les besoins d'information des gestionnaires aux niveaux ministériel et local et sur la compréhension de l'équilibre entre l'exactitude du codage financier et son efficacité.

Évaluation globale

Aucune inexactitude ou incohérence importante n'a été observée dans le codage financier au niveau ministériel, mais une surveillance automatisée serait un moyen efficace d'accroître l'exactitude des dossiers financiers.

Constatations et recommandations

Exactitude, cohérence et efficacité du codage financier

Au niveau ministériel, l'exactitude et la cohérence du codage financier n'ont pas semblé poser problème. Les données ont fait l'objet d'une analyse approfondie durant la vérification; en outre, un petit échantillon de toutes les transactions a été choisi aux fins de contrôle, et aucune erreur importante¹ n'a été relevée dans le codage.

Toutefois, du point de vue des gestionnaires locaux, des erreurs dans le codage financier peuvent avoir une incidence importante sur la qualité de l'information qu'ils reçoivent pour prendre les décisions, ce qui peut nuire à l'atteinte de leurs objectifs de rendement. Nous avons constaté des erreurs de codage qui pourraient avoir un effet sur l'exactitude et la cohérence de l'information financière au niveau local. Ces erreurs étaient surtout liées à l'affectation de dépenses aux mauvais comptes du grand livre général (GLG), à l'imputation de transactions à des comptes « fourre-tout » ambigus et à l'utilisation d'un code par défaut pour imputer des achats par carte d'achat aux mauvais comptes du GLG sans que la réaffectation requise n'ait lieu par la suite.

Du point de vue de l'efficacité, le coût-avantage relatif à la passation d'écritures d'ajustement pour réaffecter des montants négligeables ou corriger leur codage peut justifier un examen.

Il est recommandé que des moyens automatisés soient mis au point pour détecter les cas possibles d'inexactitude ou d'incohérence du codage de transactions et que le code par défaut utilisé pour chaque achat par carte d'achat corresponde au compte le plus approprié du GLG.

¹ Aux fins de la vérification, l'importance relative a été établie à 250 000 \$ et fondée sur le montant seuil au-delà duquel les paiements versés aux fournisseurs sont jugés à risque élevé.

Surveillance des transactions financières

Le Ministère surveille à la fois les transactions financières automatisées (c.-à-d. créées par le système) et celles qui sont entrées manuellement. La surveillance est exercée par de nombreuses unités au sein du Ministère et prend diverses formes, par exemple : vérification des transactions avant et après paiement, surveillance locale assurée par les gestionnaires de fonds, et vérification annuelle des soldes en fin d'exercice dans le cas des comptes à risque élevé du GLG.

Si la surveillance était plus uniforme et plus rapide dans l'ensemble du Ministère, cela augmenterait la fiabilité de l'information financière et permettrait la mise en œuvre efficace d'initiatives de surveillance continue. À titre d'exemple, les procédures de surveillance et d'échantillonnage des bureaux comptables ministériels (BCM) ayant trait aux vérifications avant et après paiement ne sont pas normalisées et, dans certains cas, elles n'étaient pas appliquées assez rapidement pour être efficaces.

En raison d'un manque de traçabilité, il est difficile de surveiller les transactions qui servent à corriger des écritures initiales ou à réaffecter des dépenses. Plus précisément, il n'est pas nécessaire de relier les écritures d'ajustement aux écritures initiales, d'où la difficulté de les vérifier sans autres documents justificatifs. Par ailleurs, les champs de description se rapportant aux écritures d'ajustement sont souvent laissés en blanc ou ne sont pas remplis de façon uniforme. Sans une description claire, il est difficile de déterminer si le codage des transactions est exact.

Il est recommandé que le Ministère élabore une stratégie de surveillance pour faire en sorte que les mesures suivantes soient prises :

- les résultats de la surveillance sont suivis par un organisme central afin de déterminer la nécessité d'une formation ou de lignes directrices additionnelles;
- les procédures de surveillance des transactions des BCM sont normalisées;
- les transactions, y compris les rajustements de système (SA), sont soumises à une surveillance axée sur les risques;
- une surveillance automatisée continue est exercée sur les transactions afin de veiller à ce que les erreurs soient décelées rapidement;
- le champ de description des transactions SA doit être obligatoirement rempli, et il faut prescrire un format.

Cadre de codage financier

Le cadre ministériel des pratiques de codage financier – y compris les lignes directrices détaillées sur le codage financier, l'attestation d'utilisateur du système financier, les ressources de formation, les rôles et les responsabilités concernant la mise à jour du plan comptable, et le groupe de travail sur le plan comptable – est bien établi et conforme aux directives pertinentes du Conseil du Trésor (CT).



Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a lancé l'Initiative des données opérationnelles communes (IDOC), dont l'un des buts consiste à normaliser le plan comptable dans tous les ministères. À cette fin, le SCT a créé le Groupe de travail sur le plan comptable ministériel et les codes d'article d'exécution communs (comptes généraux). En raison de sa complexité et de ses besoins d'information particuliers, il est important que le MDN veille à ce que le plan comptable normalisé tienne compte de ses besoins en matière de codage. Le Ministère s'est d'ailleurs montré proactif dans le cadre de cette initiative en se faisant représentant au sein du groupe de travail et en tenant les intervenants au courant du processus.

Il est recommandé que le Ministère continue de participer au groupe de travail du SCT et tienne les intervenants concernés au courant des décisions du groupe de travail qui pourraient les toucher.

Nota : Une liste plus détaillée des recommandations du CS Ex et des réponses de la direction figure à l'[annexe A](#)—Plan d'action de la direction.



Introduction

Contexte

L'exactitude et la cohérence du codage des transactions financières influent sur l'intégrité des états et rapports financiers. Or, la structure décentralisée du Ministère, le grand nombre d'utilisateurs qui entrent des données et les besoins d'information qui diffèrent d'une organisation à l'autre compliquent la tâche qui consiste à s'assurer que l'information financière consignée dans le système financier du MDN est exacte et que les transactions sont codées de façon cohérente.

À l'heure actuelle, le MDN utilise la structure de plan comptable figurant au tableau 1. Cette structure sert de base aux rapports financiers ministériels et est conforme à celle qui est en vigueur dans les autres ministères.

Élément de codage	But	Exemple
Code de société	Indique l'organisme gouvernemental	0180 = MDN
Fonds	Indique la source et le but général du financement	L101 = Dépenses de fonctionnement
Centre de fonds	Indique qui fournit l'argent	0976AA = CS Ex
Centre de coûts	Indique qui dépense l'argent	0976AA = CS Ex
Élément de la structure de répartition du travail	Utilisé au lieu des centres de coûts pour les coûts associés à un projet d'immobilisations	00000485 = Gant pour mortier
Ordre interne	Moyen facultatif qui relie le coût à l'activité	601880 = Opération <i>Eclipse</i>
Code d'activité de programme	Indique l'activité ou le programme exécuté	050000 = Disponibilité opérationnelle maritime
Compte du GLG	Indique à quoi sert l'argent	2106 = Voyages autorisés à l'échelle locale

Tableau 1. Structure du plan comptable du MDN. Ce tableau donne des exemples et décrit le but de tous les éléments de codage utilisés actuellement par le MDN.

Objectif

La présente vérification visait à évaluer le cadre de contrôle de gestion relatif au codage financier afin d'assurer l'exactitude, la cohérence et l'efficacité des pratiques de codage. L'[annexe B](#) renferme les critères utilisés pour évaluer l'objectif.

Portée

La vérification a touché l'ensemble du Ministère et inclus toutes les transactions financières imputées aux articles courants (AC) 01 à 12 durant l'année financière (AF) 2009-2010. Elle a aussi englobé toutes les transactions émanant du système de caissier automatisé et des systèmes de rémunération, ainsi que tous les paiements versés aux fournisseurs, indépendamment de l'AC.

Méthodologie

Pour effectuer son travail, l'équipe de vérification a utilisé la méthodologie suivante :

- Entrevues menées auprès des intervenants clés dans les organisations du Directeur général – Gestion financière et du Directeur général – Opérations financières, qui relèvent du Sous-ministre adjoint (Finances et services du Ministère) (SMA(Fin SM)), ainsi qu'auprès des membres du Groupe de travail sur le plan comptable des comptes généraux (GTPCCG) et de divers contrôleurs;
- Sondage mené auprès d'un échantillon aléatoire d'utilisateurs du système financier qui avaient entré des transactions financières durant l'AF 2009-2010²;
- Examen des politiques, directives et instructions;
- Analyse approfondie des données sur les transactions financières;
- Examen des documents de base pour valider les résultats de l'analyse des données.

² Un questionnaire a été envoyé à 240 utilisateurs remplissant différents rôles dans différentes organisations; 97 d'entre eux ont répondu au sondage.



Constatations et recommandations

Exactitude, cohérence et efficacité du codage financier

L'équipe de vérification n'a rien observé qui laisse croire que des inexactitudes dans le codage financier donnent lieu à une information comportant des erreurs importantes au niveau ministériel. Toutefois, elle a relevé des cas de transactions mal codées qui peuvent avoir une incidence notable sur l'exactitude et la cohérence de l'information financière mise à la disposition des gestionnaires locaux. On peut accroître l'efficacité en déterminant le coût-avantage de la réaffectation de montants négligeables.

Point de vue du Ministère

L'équipe de vérification a analysé les données en profondeur afin de déterminer l'exactitude et la cohérence du codage financier du point de vue du Ministère. Elle a notamment analysé le codage des transactions téléchargées au système financier à partir des systèmes de rémunération du Ministère, examiné des transactions irrégulières créées par le système, étudié la cohérence du codage des paiements versés aux fournisseurs qui travaillent dans une industrie précise, et déterminé si des services ou produits spécifiques sont uniformément imputés à des comptes spécifiques du GLG. Dans certains cas, un examen des documents de base relatifs aux transactions échantillonnées a permis de confirmer les résultats de l'analyse des données.

L'analyse n'a révélé aucune erreur importante³ dans le codage financier des transactions dans les AC visés par la vérification. En outre, les transactions de systèmes comme ceux de la rémunération ont été inscrites aux comptes prévus du GLG. Par conséquent, du point de vue du Ministère, rien n'indique qu'il y ait des inexactitudes et des incohérences importantes dans le codage financier⁴.

Point de vue du gestionnaire local

Les gestionnaires locaux du Ministère ont un seuil d'importance relative moins élevé étant donné que leurs budgets sont plus petits. Des erreurs de codage qui sont négligeables au niveau ministériel peuvent donc avoir une incidence importante au niveau local. L'analyse des données a indiqué que le codage de certaines transactions était inexact ou incohérent. Des erreurs de codage pourraient amener les gestionnaires locaux à prendre des décisions fondées sur une information inexacte. En outre, les transactions dont le codage n'est pas cohérent au niveau local peuvent nuire à la comparabilité de l'information entre les exercices financiers ou entre les organisations. Elles peuvent aussi nuire aux initiatives ministérielles visant à réduire ou à surveiller les dépenses dans des secteurs particuliers parce que les données de base sont inexactes.

³ Le seuil d'importance relative utilisé était fondé sur la définition que le Ministère attribue aux transactions financières à haut risque, soit des transactions de plus de 250 000 \$.

⁴ Étant donné la vérification prévue sur les écritures d'ajustement du système financier et les nombreuses ressources nécessaires pour donner un niveau élevé d'assurance quant à l'exactitude et à la cohérence de l'inscription des transactions SA, ces dernières ont fait l'objet d'un contrôle limité. Toutefois, les transactions SA qui ont été vérifiées étaient bien codées.



L'analyse des données effectuée à l'égard des comptes du GLG dans les AC 01 à 12 montre qu'il est possible d'accroître l'exactitude et la cohérence du codage financier au niveau local. Par exemple :

- On a imputé intentionnellement certaines dépenses à des comptes non connexes du GLG afin de pouvoir les suivre plus facilement. Bien que des écritures de correction aient été passées pour transférer la plupart de ces dépenses aux bons comptes du GLG, les montants ne pas tous été réaffectés. L'analyse des données a révélé que des frais de voyage avaient été imputés à tort à des comptes du GLG qui étaient rarement utilisés, par exemple : Urée, Services bancaires, Équipement radar et Animaux de laboratoire.
- On a également utilisé un code par défaut pour imputer intentionnellement certains achats par carte d'achat aux mauvais comptes du GLG. L'un des résultats de cette pratique a été que le compte de frais d'impôts fonciers a été surévalué d'environ 156 000 \$ pour l'AF 2009-2010, car les dépenses non connexes n'ont pas été contrepassées à la fin de l'exercice. En fait, l'utilisation d'un code par défaut pour imputer des achats par carte d'achat à un compte du GLG qui ne correspond pas à la majorité des achats semble une pratique courante au sein du Ministère. Trente-quatre pour cent des détenteurs de cartes d'achat qui ont répondu au sondage ont dit que le code par défaut de leur carte n'était pas relié au compte le plus approprié du GLG. Cela donne lieu à des erreurs étant donné que certains éléments sont omis dans la réaffectation, ainsi qu'à un manque d'efficacité, car les utilisateurs doivent passer du temps à entrer des écritures d'ajustement pour réaffecter les montants initialement inscrits.
- Des transactions ont été imputées à des comptes « fourre-tout » comme Autres services professionnels et Autres services commerciaux, alors que des comptes plus précis offriraient une meilleure information de gestion. En ce qui concerne l'AC 04 (Services professionnels et spéciaux), 22 p. 100 des transactions par volume ont été imputées à des comptes génériques du GLG. Des transactions liées à la tenue de livres avaient été imputées à des comptes génériques comme Autres services professionnels ou Autres services commerciaux, alors que le compte du GLG Services de comptabilité et de vérification aurait peut-être été plus approprié. De même, des transactions relatives à des cours d'informatique ont été imputées au compte Autres services professionnels, alors qu'il aurait été plus précis d'utiliser des comptes du GLG comme Achat de trousseaux/cours de formation ou Services de consultation en éducation.
- Des transactions de fournisseurs représentant une industrie ou un produit spécifique ont été imputées à des comptes du GLG se rapportant à des biens et services qui ne sont habituellement pas fournis par ces fournisseurs. Dans certains cas, des transactions d'une entreprise de télécommunications ont été imputées à 11 comptes du GLG qui n'avaient rien à voir avec les services ou l'équipement de télécommunications. Par exemple, certaines de ces transactions ont été imputées à des comptes du GLG se rapportant aux frais de scolarité, fournitures scolaires, ordinateurs personnels et mobilier de bureau. Par ailleurs, des transactions liées à une entreprise de locations d'autos ont été imputées à cinq comptes du GLG en plus des comptes relatifs aux voyages ou à la location de voitures. Par exemple,



certaines transactions ont été imputées à des comptes du GLG comme Évaluation des sites potentiellement contaminés et Réparation, entretien et modification de cellules.

Exactitude du codage versus efficacité du codage

Des erreurs dans le codage des transactions entraînent un manque d'efficacité parce qu'il faut ensuite passer des écritures d'ajustement. Pour l'AF 2009-2010, 4 095 584 lignes de transactions (factures, écritures d'ajustement, etc.) ont été entrées manuellement dans le système de comptabilité financière du Ministère; sur ce nombre, 1 165 318 ou 28,5 p. 100 étaient des écritures d'ajustement. Plus précisément, 95 169 ou 8,2 p. 100 de ces lignes de transactions SA entrées manuellement ont été créées afin d'améliorer la répartition des coûts de transactions d'une valeur inférieure à 100 \$. Le seul but de ces entrées était de transférer des fonds entre des centres de fonds ou des centres de coûts sans changer le codage du GLG. À titre d'exemple, nous avons relevé des cas où des frais d'interurbain de 83 cents et des frais d'affranchissement de 54 cents ont été transférés d'un centre de coûts à un autre. Bien que les coûts associés au traitement de ces entrées pour de faibles montants n'aient pas été calculés, le Ministère devrait examiner la question afin de déterminer si l'exactitude obtenue en apportant ces petits rajustements justifie les ressources utilisées pour créer et traiter de telles transactions.

Recommandation

1. Le Ministère devrait explorer le recours aux techniques d'analyse des données comme méthode efficace pour déterminer les sujets de préoccupation concernant l'exactitude, la cohérence et l'efficacité du codage financier, et utiliser cette information pour élaborer des solutions ciblées à valeur ajoutée et appropriée aux risques.

BPR : SMA(Fin SM)

Surveillance des transactions financières

L'uniformité et la rapidité de la surveillance du codage financier pourraient être améliorées, et il faudrait communiquer les leçons tirées des résultats des activités de surveillance. Les SA sont difficiles à valider en raison d'un manque de traçabilité et de cohérence.

Surveillance actuelle des pratiques de codage

Environ 64 p. 100 de toutes les transactions du système financier sont automatisées. Elles sont créées par le système, comme dans le cas de l'amortissement des immobilisations, ou téléchargées au système financier à partir d'autres systèmes comme ceux de la rémunération. Les autres transactions financières, soit 36 p. 100, sont entrées manuellement par des utilisateurs. La saisie de ces transactions est décentralisée, comme le confirme le fait que 95 p. 100 des personnes qui ont entré des transactions financières en 2009-2010 en comptaient en moyenne moins de cinq par jour. La structure décentralisée et les faibles volumes traités par de nombreux utilisateurs peuvent accroître le risque d'erreur ou d'incohérence dans le codage.

Au sein du Ministère, diverses organisations exercent différentes formes de surveillance pour assurer l'exactitude du codage financier. Les pratiques de surveillance relevées au cours de la présente vérification comprennent les vérifications avant et après paiement, la vérification des soldes illogiques et la surveillance exercée par les gestionnaires locaux.

- Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, les BCM effectuent des vérifications avant et après paiement qui incluent un examen de l'exactitude du codage financier. Les résultats de ces vérifications sont communiqués au contrôleur de l'unité examinée.
- Le Directeur – Comptabilité financière (D Compt Fin) vérifie les soldes illogiques du GLG en mettant l'accent sur les articles de grande valeur et ceux montrant des écarts importants qui pourraient influencer sur l'exactitude des rapports financiers externes. Il prélève un échantillon de transactions en fonction des soldes illogiques du GLG, des variations par rapport au budget et des écarts par rapport aux soldes antérieurs. Il examine ensuite ces transactions pour s'assurer que l'information est exacte.
- Les gestionnaires et les contrôleurs à tous les niveaux surveillent, dans une certaine mesure, les transactions financières qui ont une incidence sur leur budget. Les examens incluent généralement une vérification de l'exactitude et de la cohérence du codage financier. Les répondants au sondage ont indiqué que, lors de ces examens, on surveille les transactions financières pour s'assurer qu'elles sont imputées au fonds, au compte du GLG et au centre de coûts appropriés.

Uniformité et rapidité de la surveillance

Comme le CS Ex l'a indiqué dans l'Examen de la mise en œuvre de la gestion moderne en 2010, les processus de vérification avant et après paiement ne sont pas uniformes. Bien que les BCM régionaux surveillent le codage financier dans le cadre du processus de vérification avant et après paiement, leurs procédures de surveillance et



d'échantillonnage ne sont pas normalisées. En outre, la rapidité de la surveillance pourrait être accrue pour faire en sorte que les erreurs de codage soient décelées et que des mesures correctives soient prises dans un délai raisonnable. Par exemple, dans l'un des BCM examinés, le cycle de vérification après paiement est de 18 mois. En conséquence, il se pourrait que les erreurs de codage financier se rapportant à l'année financière précédente ne soient pas corrigées.

Une approche incohérente influe sur la capacité du Ministère de regrouper efficacement l'information obtenue grâce au travail de surveillance des BCM. À l'heure actuelle, les constatations découlant de leurs vérifications avant et après paiement ne sont pas rassemblées au niveau du Ministère. Celui-ci est donc moins en mesure de mettre en œuvre une initiative de surveillance continue visant à améliorer les pratiques de codage.

Surveillance des rajustements de système

En 2009-2010, 66 p. 100 des utilisateurs du système de comptabilité financière du Ministère ont traité des écritures d'ajustement dans le système, et 28,5 p. 100 de toutes les transactions inscrites manuellement étaient des transactions SA.

À l'heure actuelle, seuls les gestionnaires et les contrôleurs au niveau local peuvent surveiller les transactions SA pour déterminer si elles sont exactes et cohérentes. Il est difficile pour le Ministère de centraliser la surveillance des transactions SA à cause des lacunes suivantes de son système de comptabilité financière :

- Étant donné que le système de comptabilité financière n'exige pas que les transactions SA soient reliées aux écritures initiales, il peut être difficile de déterminer si les transactions initiales ont été par la suite imputées à un autre compte. À l'inverse, les détails des transactions initiales ne sont peut-être pas évidents pour les utilisateurs lors de l'examen d'une transaction SA.
- Durant l'AF 2009-2010, 3 242 utilisateurs ont entré des transactions SA. Le champ de description dans le système de comptabilité financière n'est ni obligatoire ni normalisé, et le niveau de détail qui y est entré varie. Dans le cas des transactions SA soumises à notre examen, le niveau de détail variait entre une mention claire de la transaction initiale (avec justification du rajustement) et des champs de description laissés en blanc. Pour l'année financière vérifiée, 9,3 p. 100 de toutes les transactions SA entrées manuellement avaient un champ de description en blanc. À cause de ce manque de détail, il est difficile de déterminer si la transaction SA est codée avec exactitude.

Recommandation

2. Le SMA(Fin SM) devrait élaborer une stratégie de surveillance pour s'assurer que :

- les résultats des activités de surveillance des BCM sont examinés par un organisme central afin de déterminer la nécessité d'une formation ou de lignes directrices additionnelles;
- les procédures de surveillance des BCM sont normalisées;
- les transactions SA font l'objet d'une surveillance axée sur les risques;
- une surveillance automatisée continue est exercée sur les transactions afin de veiller à ce que les erreurs soient décelées rapidement;
- le champ de description des transactions SA est obligatoirement rempli et qu'un format est prescrit.

BPR : SMA(Fin SM)



Cadre de codage financier

Le MDN a élaboré des lignes directrices et du matériel de formation adéquats sur le codage financier, et son plan comptable est conforme aux exigences des organismes centraux. Toutefois, la mise en œuvre de l'IDOC du gouvernement du Canada sur la normalisation du plan comptable et des codes d'article d'exécution pourrait avoir une incidence considérable sur le cadre ministériel et sa capacité de répondre aux besoins d'information de la direction.

Conformité aux exigences externes

La structure de codage financier du Ministère est conforme aux exigences de la Directive du CT sur l'inscription des opérations financières dans les comptes du Canada. Cette directive attribue au Ministère la responsabilité d'élaborer et de tenir à jour un plan comptable ministériel qui est conforme au système financier du gouvernement.

Le plan comptable actuel du Ministère, qui inclut divers éléments de codage, est complexe et très structuré. Il permet au Ministère de résumer les données financières aux fins des rapports internes et externes et fournit des données financières additionnelles à d'autres fins de gestion.

Tenue à jour du plan comptable ministériel

Il est essentiel que le Ministère surveille et mette à jour continuellement son plan comptable pour en assurer la pertinence et l'exactitude. Tout changement devrait tenir compte de l'incidence sur la comparabilité de l'information par rapport aux années financières antérieures. Les principaux acteurs dans la tenue à jour du plan comptable du Ministère comprennent le Directeur – Finances (Politiques et procédures) (DFPP), les contrôleurs de niveau 1 (N1), le D Compt Fin et le GTPCCG. Dans l'ensemble, il existe au sein du Ministère des responsabilités et des rôles clairs pour ce qui est de créer, de supprimer, de renommer et de définir les divers éléments de codage dans le plan comptable.

Plus particulièrement, le GTPCCG, créé par suite d'une recommandation que le CS Ex a formulée dans la Vérification des dépenses de F& E du QGDN (2006), offre une tribune centralisée et consultative pour la détermination et la discussion des changements à apporter au plan comptable du GLG du Ministère. Les membres du GTPCCG comprennent des représentants du SMA(Fin SM) et des contrôleurs de huit des dix organisations de N1 dont les dépenses sont les plus élevées. Le groupe de travail discute des sujets pertinents et opportuns, et les résultats de ses décisions sont intégrés dans les changements apportés aux comptes généraux. Son mandat consiste en partie à créer des

Plan comptable ministériel et codes d'article d'exécution communs

- Définit une structure normalisée du gouvernement du Canada pour le plan comptable ministériel qui pourrait modifier le plan comptable actuel du MDN.
- La mise en œuvre est prévue pour le début de l'AF 2012-2013.

définitions pour tous les comptes du GLG. Le GTPCCG, ainsi que le DFPP, a fourni des définitions pour les comptes du GLG dans les AC 01 à 04, 10 et 12. Toutefois, aucun délai d'achèvement n'a été fixé pour les comptes du GLG inclus dans les autres AC.

Formation et directives fournies aux utilisateurs

En 2009-2010, environ 4 900 utilisateurs ont entré des transactions dans le système financier du Ministère; 95 p. 100 d'entre eux en ont entré cinq ou moins par jour.

Ces personnes ont accès à de la formation et à des directives sur le codage financier ministériel, notamment le Manuel d'administration financière, l'attestation du rôle d'utilisateur du système financier, des descriptions détaillées des codes du GLG triées par AC, ainsi que d'autres renseignements offerts sur le site intranet du DFPP. Ces ressources donnent des précisions et des directives sur le codage des transactions financières. Soixante-quinze pour cent des répondants au sondage (voir la figure 1) ont indiqué qu'ils connaissaient ces références sur le codage financier élaboré par le Ministère. De plus, 19 p. 100 des répondants consultent les gestionnaires, les collègues et le personnel du contrôleur pour répondre aux demandes ou préoccupations concernant le codage financier.

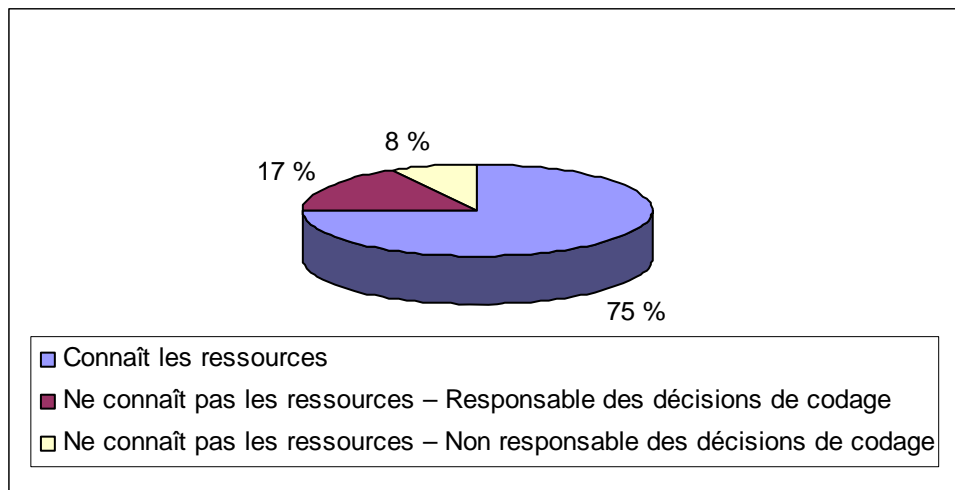


Figure 1. Connaissance des ressources sur le codage financier. Soixante-quinze pour cent des répondants connaissaient les ressources. Les données sont résumées au tableau 2.

Connaissance des ressources	Pourcentage
Connaît les ressources	75 %
Ne connaît pas les ressources – Responsable des décisions de codage	17 %
Ne connaît pas les ressources – Non responsable des décisions de codage	8 %

Tableau 2. Connaissance des ressources sur le codage financier.

Initiative des données opérationnelles communes

En juin 2010, le groupe de l'Autorité des systèmes financiers, qui relève du Bureau du contrôleur général, a lancé l'IDOC. Il s'agit d'un cadre permettant de répondre aux besoins des intervenants en ce qui a trait à une meilleure information et à des services de gestion financière améliorés. L'une des composantes de cette initiative, à savoir des lignes directrices sur le plan comptable ministériel et les codes d'article d'exécution communs, consiste notamment à définir une structure commune du gouvernement du Canada pour les plans comptables ministériels qui assure la cohérence de la classification, de l'inscription, du regroupement et de la déclaration des transactions financières dans les systèmes ministériels de gestion des finances et du matériel⁵. L'établissement d'un cadre commun pour le codage devrait permettre d'améliorer le regroupement et la comparabilité de l'information financière ministérielle. La norme sur le plan comptable ministériel et la directive sur les codes d'article d'exécution communs ont été achevées en juillet 2011⁶ et devraient être mises en œuvre durant l'AF 2011-2012.

La norme sur le plan comptable ministériel et la directive sur les codes d'article d'exécution communs devraient fournir des consignes sur le plan comptable ministériel, notamment l'utilisation des articles d'exécution communs publiés par le Bureau du contrôleur général. Cette directive est rédigée par un groupe de travail composé de représentants de divers ministères. En avril 2011, ce groupe de travail a mis l'accent sur les articles d'exécution communs à tous les ministères et exclu de la directive les articles d'exécution propres à chaque ministère.

Durant l'AF 2010-2011, lorsque le groupe de travail préparait l'ébauche de directive, le Ministère était représenté par un analyste du DFPP et un analyste du Directeur – Comptabilité financière (Opérations). Étant donné l'ampleur, la diversité et la complexité des activités du MDN, il est essentiel que la représentation du Ministère demeure suffisante pour assurer la compatibilité entre les articles d'exécution communs, les articles d'exécution propres au Ministère et les besoins de celui-ci en matière d'information financière.

Pour s'assurer qu'on continue de répondre aux besoins d'information de la direction, le DFPP tient les autres organisations ministérielles au courant des décisions du groupe de travail. Cette stratégie accroît la probabilité que les questions susceptibles d'influer sur les besoins d'information de l'organisation soient cernées dès que possible et soumises à l'attention du groupe de travail afin d'être résolues.

⁵ IDOC, Norme sur le plan comptable ministériel – Document de réflexion, Autorité des systèmes financiers, Bureau du contrôleur général du Canada, version 1, 31 mars 2011.

⁶ La norme sur le plan comptable ministériel et la directive sur les codes d'article d'exécution communs ont été achevées en juillet 2011, après la phase d'exécution de la présente vérification. Bien que le CS Ex n'ait pas examiné les changements, un expert en la matière du MDN a signalé qu'ils auraient très peu d'effets sur le plan comptable du Ministère, car les comptes propres au MDN qui se rapportent aux forces armées ou à l'OTAN, par exemple, sont exclus de la directive. La recommandation demeure pertinente jusqu'à l'achèvement de la phase de mise en œuvre prévue d'ici la fin de l'AF 2011-2012.



Recommandation

3. En prévision de la mise en œuvre de la composante liée au plan comptable et aux codes d'article d'exécution communs de l'IDOC d'ici la fin de l'AF 2011-2012, le Ministère devrait continuer de participer activement aux travaux du GTPCCG pour s'assurer que ses propres besoins en matière d'information et de rapports financiers globaux sont comblés. De plus, les intervenants au sein du MDN devraient continuer d'être tenus au courant de l'évolution de la situation en temps opportun, afin que les problèmes éventuels puissent être soumis dès que possible à l'attention du groupe de travail.

BPR : SMA(Fin SM)



Annexe A – Plan d'action de la direction

Exactitude, cohérence et efficacité du codage financier

Recommandation du CS Ex

1. Le Ministère devrait explorer le recours aux techniques d'analyse des données comme méthode efficace pour déterminer les sujets de préoccupation concernant l'exactitude, la cohérence et l'efficacité du codage financier, et utiliser cette information pour élaborer des solutions ciblées à valeur ajoutée et appropriée aux risques.

Mesure de la direction et date cible

- Communiquer avec les gestionnaires de centres de responsabilité pour bien s'assurer que le code par défaut correspond au compte général le plus représentatif (date cible : mars 2012)
- Documenter les activités de contrôle (date cible : mars 2014)
- Remédier aux lacunes de la conception des contrôles (date cible : mai 2015)
- Appliquer de nouveaux contrôles (date cible : mars 2016)

BPR : DG Ops Fin/SMA(Fin SM)

Surveillance des transactions financières

Recommandation du CS Ex

2. Le SMA(Fin SM) devrait élaborer une stratégie de surveillance pour s'assurer que :
 - les résultats des activités de surveillance des BCM sont examinés par un organisme central afin de déterminer la nécessité d'une formation ou de lignes directrices additionnelles;
 - les procédures de surveillance des BCM sont normalisées;
 - les transactions SA font l'objet d'une surveillance axée sur les risques;
 - une surveillance automatisée continue est exercée sur les transactions afin de veiller à ce que les erreurs soient décelées rapidement;
 - le champ de description des transactions SA est obligatoirement rempli et qu'un format est prescrit.

Mesure de la direction

- Le DG Ops Fin s'affaire à mettre sur pied un bureau central de comptabilité ministérielle, et l'examen du processus de vérification après paiement sera une priorité de la section.
- On révisera la politique au besoin pour s'assurer qu'elle est à jour, pertinente et conforme aux exigences des organismes centraux.
- On mettra au point des processus, des outils et des rapports normalisés qui serviront à tous les bureaux régionaux de comptabilité ministérielle.
- On élaborera un cadre pour s'assurer que les résultats sont surveillés, qu'une rétroaction est fournie grâce aux mécanismes appropriés, que la formation est modifiée au besoin et que des mesures correctives sont prises s'il y a lieu.

BPR : DG Ops Fin/SMA(Fin SM)

Date cible : Mars 2013

Cadre de codage financier

Recommandation du CS Ex

3. En prévision de la mise en œuvre de la composante liée au plan comptable et aux codes d'article d'exécution communs de l'IDOC d'ici la fin de l'AF 2011-2012, le Ministère devrait continuer de participer activement aux travaux du GTPCCG pour s'assurer que ses propres besoins en matière d'information et de rapports financiers globaux sont comblés. De plus, les intervenants au sein du MDN devraient continuer d'être tenus au courant de l'évolution de la situation en temps opportun, afin que les problèmes éventuels puissent être soumis dès que possible à l'attention du groupe de travail.

Mesure de la direction

- Le DG Ops Fin améliorera la représentation au sein du groupe de travail.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de l'IDOC, le DG Ops Fin examinera et apportera les améliorations concernant la tenue à jour du plan comptable.

BPR : DG Ops Fin/SMA(Fin SM)

Date cible : Mars 2013

Annexe B – Critères de vérification

Objectif

Évaluer le cadre de contrôle de gestion ayant trait au codage financier afin d'assurer l'exactitude, la cohérence et l'efficacité des pratiques de codage.

Critères

- Les pratiques de codage donnent lieu à une information exacte et cohérente qui est traitée de manière efficace dans le système financier du Ministère.
- La surveillance des pratiques de codage fait en sorte que les erreurs soient décelées et communiquées rapidement pour faciliter l'amélioration continue du processus de codage.
- Il existe un cadre pour gérer le plan comptable du Ministère et assurer la conformité aux exigences des organismes centraux.

